



VILLE DU NEUBOURG – EURE

Conseil Municipal

Séance du 06 mai 2019

Le six mai deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

Date de la séance :	06 mai 2019
Date de convocation :	30 avril 2019
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	27

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, Mme Anita LE MERRER, maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabel COUDRAY, M. Benoit PENET, M. Gilles BARBIER, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, Mme Christelle DEGLOS, M. Alain LEROY, Mme Evelyne CADIOU, Mme Odile RENOULT, Mme Christel BERNARD, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Jean Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE.

Absents ayant donné pouvoir : M. Francis DAVOUST pouvoir à M. Edouard DETAILLE ; M. Philippe DELAUNAY pouvoir à M. Gilles BARBIER ; M. Hervé VANDERMEERSCH pouvoir à M. Arnaud CHEUX ; M. Claude PASQUIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ; M. Benjamin MAUGY pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Secrétaires de séance : Mme Isabel COUDRAY et Mme Brigitte LOPEZ.

➤ ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal des séances précédentes

Commission FINANCES

- Décision Modificative N°1 du budget principal 2019 de la commune
- Décision Modificative N°1 du budget annexe « Assainissement » 2019
- Décision Modificative N°1 du budget annexe « Lotissement de la Gare » 2019
- Délibération autorisant le recours à un emprunt par prêt relais d'un montant de 500 000 € pour le budget « Lotissement de la Gare »
- Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris

Commission ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS

Compte-rendu de la commission du 8 avril 2019

- Tarifs pour le concert « Athenabene tridem et le quatuor Josapha » du jeudi 14 novembre 2019 au Viking
- Participation financière aux projets pédagogiques 2019 dans les écoles F. Dolto et Dupont de l'Eure du Neubourg

Commission URBANISME-PATRIMOINE et AFFAIRES ECONOMIQUES

Compte-rendu des commissions :

- *commission « affaires économiques » le 2 avril 2019,*
- *commission du 30 avril 2019*
- Cession d'un terrain de 11 351 m² sur la zone de l'Ecalier à la société Dépréaux
- Cession d'un terrain de 5 000 m² sis rue Jean de la Fontaine à l'ADAPEI 27

AFFAIRES SOCIALES

Compte-rendu de la commission du 9 avril 2019

CCAS

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 8 avril 2019

SÉCURITÉ

Compte-rendu du Comité sécurité du 16 avril 2019

PERSONNEL COMMUNAL

- Création et suppression de postes

AFFAIRES DIVERSES

- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Tirage au sort des jurés d'assises

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Mme Christel BERNARD rappelle qu'elle avait signalé une erreur dans les comptes 6226 et 6227 dans le budget 2018 de la commune. Elle demande quelle est la solution à sa remarque. M. Arnaud CHEUX explique que lorsque la DM n°5 a été présentée, elle comportait une erreur de plume. Il précise qu'il n'y a aucune conséquence puisque c'était un ajustement du prévisionnel au niveau de l'article pour un suivi au plus fin sans conséquence sur le chapitre. Il répond à Mme Christel BERNARD être resté conforme aux 30 000 € présentés dans la DM n°5.

Mme Christel BERNARD tient à préciser au sujet des indemnités des élus qu'elle ne conteste pas le principe des indemnités. Elle indique que la dépense brute chargée représente 138 921,24 € soit 33,66 € par habitant. Elle estime qu'être élu est une activité bénévole comme les présidents d'association. Elle demande aux élus de faire preuve d'un peu plus d'humilité. M. Arnaud CHEUX rappelle que les indemnités sont barémées, qu'il ne s'agit pas de faire ce qu'on veut. La question du bénévolat au lieu des indemnités sort du simple cadre du conseil municipal du Neubourg. Mme Christel BERNARD rappelle qu'elle a été adjointe et sait ce que ça représente.

Madame le Maire reconnaît que le bénévolat demande du temps et à son sens, il devrait y avoir un statut du bénévole. Elle ajoute que parmi les élus, beaucoup font aussi du bénévolat.

Mme Isabelle VAUQUELIN explique que lors du dernier conseil municipal, les élus ont insisté sur leur rôle et leur investissement et qu'elle n'a pas l'impression que les élus ne font pas preuve d'humilité.

Mme Isabelle VAUQUELIN précise que l'association NORMAINN a bien été déclarée le 27/11/2018. M. Jean-Baptiste MARCHAND justifie son intervention lors du dernier conseil municipal à cause d'une faute dans les documents, il avait recherché NORMAIN.

Madame le Maire annonce que le tirage au sort des jurés d'assises est reporté au conseil de début juin car la liste électorale est incomplète.

Madame le Maire lit le communiqué d'un conseiller municipal absent.

« En cette dernière année de mandat et afin de clarifier ma situation vis-à-vis du conseil municipal, je souhaite formuler les observations suivantes :

Tout d'abord, je tenais à préciser que depuis le début de la mandature je me suis efforcé d'agir dans l'intérêt général de la commune en veillant à garder un esprit constructif.

Avec Marie-Noëlle Chevalier et sa majorité, nous avons su entretenir nos débats dans un climat serein, respectueux des uns et des autres facilitant ainsi la réalisation des politiques publiques mises en œuvre. Fort de cette méthode, je considère que la majorité en place a agi de manière satisfaisante et je partage globalement les orientations retenues.

Pour cette raison, je souhaite afficher une certaine distance vis-à-vis des positions prises par mon ancienne colistière Mme Bernard dont les critiques exagérées envers la majorité s'inscrivent davantage dans ce qui ressemble à un début de campagne électorale.

Je ne souhaite pas être associé à tout cela d'autant que Mme Bernard s'exprime, dans ses écrits et dans son positionnement, comme étant la porte-parole de fait de la liste d'opposition "Ensemble pour le Neubourg" sans avoir obtenu l'accord de tous ses membres.

Ne souhaitant pas alimenter de vaines polémiques, je préfère en rester à ma position initiale d'entretenir un climat serein dans les débats municipaux.

Enfin, pour couper court à ce qui pourrait être dit ou mal compris : je ne me présenterai pas aux élections municipales de l'année prochaine.

Benjamin Maugy »

Mme Christel BERNARD indique que M. Benjamin MAUGY a assisté à l'assemblée générale de "Ensemble pour Le Neubourg" et connaît la position des membres.

Madame le Maire lit une déclaration.

Depuis dimanche dernier, la ville du Neubourg et la Mairie doivent faire face à un scénario monté de toute pièce à partir d'une photo volée chez un citoyen neubourgeois, Philippe Marche et d'une interview orientée et investigatrice.

Profiter de la journée de Commémoration où des familles ont perdu l'un des leurs et notamment au Neubourg, le cas de Mme BONN institutrice, déportée suite à une dénonciation, dont le fils a été sauvé par des voisins devraient être un exemple de comportement humain et citoyen.

La Mairie doit rester neutre par rapport à la vie privée de ces citoyens, elle n'a aucune ingérence à avoir d'une manière ou d'une autre pour commenter la vie de chacun. Elle s'assure que tout être humain en détresse soit pris en charge par les Services Sociaux.

Je m'arrêterai là...

M. Arnaud CHEUX tient à revenir sur l'organisation des cérémonies commémoratives, rappelant que l'objectif est de relayer, sans aucun trouble, le message républicain. Les élus contestent que soit associé à une démarche consciente, concertée ou programmée, le fait d'avoir laissé présider les cérémonies par M. Philippe MARCHE, qui n'a jamais pris position répréhensible en public. Il indique qu'à aucun moment les élus n'avaient connaissance des éléments fournis par la presse. Il rappelle que M. Philippe MARCHE a été coopté par la municipalité de Paul DELACHAUSSEE et les anciens combattants. Il ajoute que M. Philippe MARCHE s'est présenté aux municipales en 2008 et 2013 sur des listes divers droites, notamment en compagnie de Mme Christel BERNARD, sans marqueur politique.

Il constate que la photo prise par le Courrier de l'Eure, à l'origine de l'affaire, prise au domicile de M. Philippe MARCHE remonte à plusieurs mois et qu'il est étonnant d'en n'avoir connaissance que maintenant. La presse a sorti cette information de manière imprévue. Cette information a pris une ampleur considérable dans le sens où par raccourci, le Courrier de l'Eure aligne le positionnement de la Mairie sur une opinion exprimée par M. Philippe MARCHE alors même qu'elle n'en avait même pas connaissance. M. Arnaud CHEUX déplore que des élus tels que Jérôme PASCO du canton de Conches ou le député M. Fabien GOUTTEFARDE n'aient pas pris le recul nécessaire en interrogeant au préalable la Mairie afin d'avoir la hauteur de vue nécessaire sur un sujet aussi polémique. M. Arnaud CHEUX précise que d'autres élus ont même demandé la démission de Marie-Noëlle CHEVALIER en politisant le contexte afin de trouver un angle d'attaque contre le mouvement des Républicains de l'Eure dont elle est la secrétaire départementale. M. Arnaud CHEUX rappelle que l'équipe municipale est une liste apolitique, centrée sur la vie locale.

Il rappelle que le président Emmanuel MACRON, lors de la cérémonie du 11 novembre avait été empêtré dans la même polémique.

D'autre part, il relève, s'agissant d'une autre information du Courrier de l'Eure, qu'il faut être féru d'histoire et très pointu pour avoir reconnu le chant des Africains dans sa version vichyste lors de la cérémonie de mars. Tous les élus, représentants de l'Etat et anciens combattants présents n'ont pas réussi à faire cette distinction. Il précise aussi que la presse a attendu plusieurs semaines pour faire cette révélation.

M. Arnaud CHEUX conclut en déclarant : « nous sommes tous républicains ».

Mme Christel BERNARD ajoute que Philippe MARCHE a donné une réponse d'historien sur le Pétain de 1918 et elle fait aussi référence au discours du 29 mai 1966 prononcé par le Général de Gaulle sur le Maréchal Pétain. M. Arnaud CHEUX confirme l'existence de ce discours mais il considère que l'on ne peut atténuer pour autant le rôle du Maréchal Pétain et fait la comparaison suivante « que l'on ne pourrait pardonner les crimes de Mister Hyde par ce qu'il fut un temps le bon docteur Jekyll »

M. Jean-Baptiste MARCHAND explique la réaction du député par l'approche des élections européennes et

les municipales dans un an.

M. Arnaud CHEUX trouve dommage que le premier adjoint de Conches et le député aient mis en cause la municipalité sur les réseaux sociaux.

Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que c'est une cérémonie sensible. Cette situation n'a pas été facile à vivre en tant qu'élue et reproche au journaliste de l'avoir questionnée sur M. MARCHE sans lui donner les éléments qui ont motivé ces questions.

➤ **FINANCES**

Mme Christel BERNARD est surprise qu'il y ait déjà des DM à l'ordre du jour alors que les budgets ont été votés le mois dernier. Elle s'interroge : pourquoi une DM alors que le budget annexe n'est pas équilibré ? Et pourquoi un prêt de 500 000 € ?

M. Arnaud CHEUX répond qu'il prévoyait de répondre à ces questions en présentant les délibérations.

→ **Décision Modificative N°1 du budget principal 2019 de la commune**

M. Arnaud CHEUX fait constater à l'assemblée que la modification porte sur 23 € sur le total général.

L'augmentation de crédits en dépenses d'investissement correspond à l'achat du terrain Deygout.

M. Arnaud CHEUX explique qu'une DM à l'article n'est pas obligatoire puisque le budget est voté au chapitre mais les modifications par article permettent un suivi fin du budget.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-038 : Décision Modificative N°1 du budget principal 2019 de la commune

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif du Budget principal 2019 voté le 01 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve la Décision Modificative N°1 du Budget Principal 2019 présentée ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	23.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	23.00 €	0.00 €
D-6135-251 : Locations mobilières	23.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	23.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	23.00 €	0.00 €	23.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2111-020 : Terrains nus	0.00 €	35 416.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-822 : Installations de voirie	35 416.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 416.00 €	35 416.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	35 416.00 €	35 416.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		-23.00 €		-23.00 €

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à la majorité

2 CONTRE (Mme BERNARD et M. MARCHAND)

→ **Décision Modificative N°1 du budget annexe « Assainissement » 2019**

M. Arnaud CHEUX explique qu'il s'agit de l'annulation de 1 800 € d'un titre de 3 600 € émis sur l'exercice précédent pour la PFAC. Le tarif pour une construction neuve a été appliqué alors qu'il s'agit d'une maison ancienne.

Avec un budget largement en suréquilibre, il est proposé une ouverture de crédits au chapitre 67 "dépenses exceptionnelles". Par ailleurs, il répond à la question de Mme Christel BERNARD, indiquant qu'en l'espèce la présente DM pouvait être en déséquilibre puisque l'ensemble du budget dispose au préalable d'un

suréquilibré largement suffisant

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-039 : Décision Modificative N°1 du budget annexe « Assainissement » 2019

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif du Budget Assainissement 2019 voté le 01 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve la Décision Modificative N°1 du Budget Assainissement 2019 présentée ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-921 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		1 800.00 €		0.00 €

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à la majorité

2 CONTRE (Mme BERNARD et M. MARCHAND)

→ **Budget « Lotissement de la Gare » 2019 : Décision Modificative N°1 et délibération autorisant le recours à un emprunt par prêt relais d'un montant de 500 000 €**

M. Arnaud CHEUX explique qu'il y a quelques dépenses supplémentaires dont des opérations de bornage pour poursuivre cette ZAC.

Il indique que le prêt relais de 632 222 € est arrivé à échéance et a été remboursé. Il est proposé de recourir à un nouvel emprunt pour un montant actualisé de 500 000 € dans les mêmes conditions que le précédent. Il rappelle qu'il y a un décalage entre le vote des ventes au conseil municipal, la rédaction des actes et le moment où la commune touche l'argent. Cet emprunt permet de la souplesse. Il précise que les frais de dossier sont de 250€ et qu'il n'y a pas de pénalités en cas de remboursement anticipé afin de permettre à la ville de le rembourser sur du très court terme au gré de l'encaissement des ventes des terrains de la ZAC.

Il conclut en rappelant qu'une DM est nécessaire afin d'ouvrir les crédits car il n'est pas possible de faire une ouverture de ligne de trésorerie sur de l'investissement.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-040 : Décision Modificative N°1 du budget annexe « Lotissement de la Gare » 2019

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif du Budget « Lotissement de la Gare » 2019 voté le 01 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve la Décision Modificative N°1 du Budget « Lotissement de la Gare » 2019 présentée ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6226-020 : Honoraires	0.00 €	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7015-020 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 300.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 300.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	6 300.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	500 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	500 000.00 €
Total Général		506 300.00 €		506 300.00 €

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à la majorité

2 CONTRE (Mme BERNARD et M. MARCHAND)

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-041 : Délibération autorisant le recours à un emprunt par prêt relais d'un montant de 500 000 € pour le budget « Lotissement de la Gare »

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition commerciale du Crédit Agricole Seine-Normandie en date du 24/04/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de contracter auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Normandie Seine un prêt relais d'un montant de 500 000 € dans les conditions suivantes :

- Durée : 2 ans avec paiement du capital in fine
- Taux d'intérêt fixe : 0,59 %
- Echéances trimestrielles fixes
- Frais de dossier : 250 €
- Remboursable par anticipation sans pénalités (préavis de 30 jours).

- confère à Madame le Maire toutes délégations utiles pour la réalisation de ce concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Adopté à la majorité

2 CONTRE (Mme BERNARD et M. MARCHAND)

→ **Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris**

Concernant cette proposition d'attribuer une subvention exceptionnelle pour la restauration de Notre-Dame, M. Jean-Luc BRASTEL considère que c'est un choix personnel. Il annonce qu'il a personnellement fait un don et estime que ce n'est pas au conseil municipal de donner au nom des Neubourgeois.

Mme Christel BERNARD ajoute qu'il y a des monuments au Neubourg à restaurer:

M. Didier ONFRAY rappelle qu'il y a déjà 1 milliard de promesses. M. Jean-Luc BRASTEL ajoute qu'il y aurait trop d'argent collecté. M. Edouard DETAILLE estime également qu'il s'agit d'un engagement personnel.

M. Arnaud CHEUX explique qu'il est proposé 500 € en tant que somme symbolique.

Madame le Maire rappelle à M. Jean-Baptiste MARCHAND qu'il lui a adressé un courrier lui demandant de présenter cette délibération.

Madame le Maire propose un vote à bulletin secret. La question est : pour ou contre 500 €.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-042 : Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

CONSIDÉRANT l'élan national de solidarité en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris ;

Après en avoir délibéré, et à la suite d'un vote à bulletin secret, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- n'approuve pas le versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine en vue de la restauration de Notre-Dame de Paris.

Non adopté
6 POUR et 21 CONTRE

➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER

Réunion du 08 avril 2019

Présents : Mme Christel BERNARD, Mme Isabel COUDRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabelle VAUQUELIN et Mme Anita LE MERRER.

Excusés : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Gilles BARBIER.

Assistaient : Laurine DOUBET et Laurine MILLET

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

→ **Bilan**

- **FCA 2019** : une réunion bilan-perspectives a permis de présenter un bilan positif du festival et d'envisager le thème des oiseaux dans le cinéma d'animation. La subvention du Conseil départemental de s'élève à 3 000 €.

- **Le printemps du cinéma** du dimanche 17 au mardi 19 mars a recueilli 354 ventes.

- **« Pour combien tu m'aimes » du 23 mars**. 252 spectateurs

- **Tour de Normandie** du 25 mars. 25 équipes représentant 12 pays. De nombreux supports médiatiques ont permis de mettre en valeur ce tour cycliste et en particulier lors de son passage sur notre commune.

→ **Rendez-vous à venir**

- **Les Jumeaux** le jeudi 16 mai.

- **Nuit des Musées** le samedi 18 mai.

- **Concert de l'orchestre symphonique du Campus d'Orsay** le dimanche 19 mai. Le même jour aura lieu le rassemblement des miniatures.

- **Journée de la peinture du 02 juin** : sur le site de l'OT en collaboration avec l'OT et la Médiathèque sur le thème du masque.

- **Concert Athenabene Tridem du jeudi 14 novembre**. Coût total de 3 350 € dont 600 € de location de piano. Les membres de la commission proposent les tarifs suivants : 14 € et 7 € en tarif réduit.

→ **Actualités d'associations non sportives**

- **AG de la Médiathèque** Les horaires d'ouverture de la médiathèque ont augmenté passant à 20 H 30 par semaine avec 2 salariés, 1 à temps partiel et l'autre à temps complet puis 14 bénévoles (dont 6 formés) soit environ 60 H par semaine. Le nombre de familles inscrites est de 545 avec 1 562 adhérents, dont 24,8% du Neubourg et 54 % d'adhérents de la CDC. Environ 25 200 documents ont été empruntés en 2018, plus 6 % par rapport à 2017. Les recettes sont de 65 635,63 € et les dépenses de 66 644,47 €. Soit un déficit de 1 008,84 €.

- **Le PAJ** : l'animateur a proposé un projet éducatif aux différentes communes de la CDC. Seulement trois communes ont répondu dont la ville du Neubourg. Les membres de la commission donnent un avis favorable à la mise à disposition de la salle rue Bioche, le 1^{er} mercredi du mois. Lors des vacances d'avril, plusieurs activités sont proposées aux jeunes comme par exemple une initiation au hiphop, au rugby, etc...

ENSEIGNEMENT ET SPORT

→ **Actualités scolaires**

- CA du **Collège Pierre Corneille du 14 mars** : compte financier : résultat de 4639,11 €. Le Fond de Roulement est de 109 jours. Les réserves sont importantes, ce qui permet d'envisager des investissements tels que l'achat de matériels pédagogiques innovants, restructurer les espaces suite à la construction du 2^{ème} collège, aménager la cour, réaliser un projet jardin et culture. Une motion du personnel a été votée pour la dotation des assistants d'éducation.

- **Conseil d'école de l'école Dupont de l'Eure** du 26 mars

Les travaux liés au Document Unique ont été réalisés rapidement.

La cérémonie du 11/11 a été appréciée avec l'implication des enfants ainsi que les interventions de M. Lambert lors du FCA et de Cécile Leprince sur l'éducation routière.

Plusieurs points ont été énumérés afin de présenter des remerciements. Tout d'abord pour la piste cyclable dans la cour, l'encadrement par la Police Municipale du carnaval, la redistribution de matériel TAP, les portes des classes changées et enfin les poubelles dans la cour qui ont permis de réduire les déchets.

- **Inscription en CP des enfants du ROVISTEP.** Pour répondre à la demande de certains parents de choisir l'école d'affectation, un courrier du Président du ROVISTEP a permis de préciser les conditions de modification d'inscription dans une école. Il faudra présenter un échange afin de ne pas rompre les équilibres d'effectifs entre les deux écoles.

- Subvention pour projets d'écoles 2019

Demandes de subventions pour des projets pédagogiques :

Ecoles	Projet	Classes	Coût TTC	Subventions proposées
Ecole F. Dolto	Le jardin des plantes		1 680.00 €	1110.00 €
Ecole Dupont de l'Eure	Moulin Amour	CP-CE1, CM2, CM1-CM2	987.22	657.22 €
	Panorama XXL et musée des Beaux-Arts	CE2, CE2-CM1	494.36 €	452.36 €
	Centre hippique	CE1	673.46 €	223.46 €
Total			3 835.04 €	2 443.04 €

- La Police Municipale a proposé un **challenge Inter Classes pour les CM2** en fin d'année scolaire 2019-2020.

→ SITS

- la région prendra en charge le double transport à partir de la rentrée 2019; c'est à dire qu'un enfant de 6ème qui souhaite poursuivre sa scolarité dans son collège initial pourra bénéficier du transport scolaire jusqu'à la troisième.

- la Région reprend 100% de la facture transport

- les tarifs évoluent : cela passerait de 190 € à 100 € pour un lycéen et de 25 à 55 € pour un enfant d'école maternelle, d'école élémentaire ou de collège. Reste à savoir si les communes participeront ou non à ces demandes de participation aux familles.

→ Actualités associations sportives

- le 5 avril : réunion avec les deux clubs de football en vue d'une fusion en un seul club à la rentrée.

- le 7 avril 2019 à la piscine : présence d'un nageur qui a traversé la Manche et la championne de France de Ice Swimming (4^{ème} mondiale).

- 04 et 5 mai : Tour de l'Eure Junior

- Le samedi 04 mai de 08h à 17h : championnat régional d'athlétisme de sport adapté sur le stade Guillot. Cette compétition regrouperait 150 sportifs normands en situation de handicap mental et/ou troubles psychiques.

- le jeudi 16 mai : journée départementale du Hand-Ball pour les scolaires

- le dimanche 19 mai : Tournoi annuel de volley

- Du 13 au 16 juin 2019 : Championnats de France Masters Piste 2019 au vélodrome.

→ Prochaine commission : le lundi 13 mai 2019 à 18h30

→ Tarifs pour le concert « Athenabene tridem et le quatuor Josapha » du jeudi 14 novembre 2019 au Viking

Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'un concert par « Athenabene tridem et le quatuor Josapha » est programmé le jeudi 14 novembre 2019 dans la salle du Viking. Les tarifs proposés par la commission sont 14 € en tarif normal et 7 € en tarif réduit.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-043 : Tarifs pour le concert « Athenabene tridem et le quatuor Josapha » du jeudi 14 novembre 2019 au Viking

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles programmés par la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer le tarif pour le concert « Athenabene Tridem et le Quatuor Josapha » du jeudi 14 novembre 2019 au Viking à 14 € la place.
- précise qu'un tarif réduit fixé à 7 € est applicable, sous présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».
- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie de recettes pour les animations municipales.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

→ **Participation financière aux projets pédagogiques 2019 dans les écoles F. Dolto et Dupont de l'Eure du Neubourg**

Compte-tenu des projets présentés et de leur budget, Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'il s'agit de prendre en charge le coût du transport pour se rendre au Jardin des Plantes pour l'école Dolto, et le coût du car plus une participation très partielle sur les entrées pour l'école Dupont de l'Eure, conformément aux critères habituels de la commission EVASC.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-044 : Participation financière aux projets pédagogiques 2019 dans les écoles F. Dolto et Dupont de l'Eure du Neubourg

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'attribuer les subventions pour les projets pédagogiques comme suit :
 - . Ecole maternelle Françoise Dolto : 1110 €
 - . Ecole élémentaire Dupont de l'Eure : 1333,04 €
- précise que la dépense en résultant sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.
- donne pouvoir à Madame le Maire ou à un Maire Adjoint Délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

➤ **COMMISSION URBANISME-PATRIMOINE ET AFFAIRES ECONOMIQUES**

Lecture du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN

Réunion du 30 avril 2019

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, M. Arnaud CHEUX, Mme Isabel COUDRAY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN.

Assistait : François LESUEUR

→ **DIA**

- DIA 27 428 19 0032 : cession d'un terrain à bâtir – Rue du Bout du Val – Parcelle A M 532 (988 m²).
- DIA 27 428 19 0033 : cession d'un terrain à bâtir – 7 Allée Saint Jean – Parcelles AM 460 - AM 461 - AM 471 - AM 472 - AM 473 (1 403 m²).
- DIA 27 428 19 0034 : cession de 40 pavillons – 1 à 26 Allée Gillingham et 1 à 14 Allée René Lesage – Parcelles AO 1 à AO 85 et AO 127 (15171 m²).
- DIA 27 428 19 0035 : cession d'un local professionnel – 25 Place du Château - 4 rue Henri Dunant– Parcelles AE 166 - AE 191 - AE 195 (197 m²).
- DIA 27 428 19 0036 : cession d'un fonds de commerce – 46 - 48 rue du Général de Gaulle – Parcelles AT 138 (175 m²).
- DIA 27 428 19 0037 : cession d'une habitation – 1 Bis rue des Monts Rôtis – Parcelle AR 50 (1 563 m²).
- DIA 27 428 19 0038 : cession d'un terrain (jardin) – 21 Rue de Brionne – Parcelle AE 199 (1 141 m²).
- DIA 27 428 19 0039 : cession d'un bail commercial – 28 Rue de la République – Parcelle AK 118 (36 m²).
- DIA 27 428 19 0040 : cession d'une habitation – 1B Rue aux Magnants – Parcelle AL 208 (25 m²).
- DIA 27 428 19 0041 : cession d'un terrain à bâtir – Lot N°6 - Allée du Puits Sanson – Parcelles AC 306 (802 m²).

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 19 N 0011 : Construction d'un abri de jardin 2.98 m x 2.98 m – Hauteur 2.18 m – 1 D Rue

de Sainte Colombe – Parcelle AN 221 de 450 m²

CDC : dossier en cours d'instruction.

- DP 027 428 19 N 0013 : Réfection de la toiture à l'identique – Pose d'un vélux – 38 A Rue Octave Bonnel – Parcelles AL 193 – AL 299 de 123 m².

CDC : dossier en cours d'instruction.

- DP 027 428 19 N 0014 : Agrandissement entrée 3 m à 3.50 m – Remplacement du portail (aluminium gris anthracite RAL 7016) – 6 rue des Monts Rôtis – Parcelle AR 144 de 913 m².

CDC : dossier en cours d'instruction.

- DP 027 428 19 N 0015 : Isolation extérieure + Ravalement couleur identique à celle de la maison – 5 Allée du Clos Fromont – Parcelle AN 37 de 842 m².

CDC : dossier en cours d'instruction.

- DP 027 428 19 N 0016 : Rénovation toiture à l'identique – Construction local pompe à chaleur – 17 Avenue du Général de Lattre de Tassigny – Parcelle ZB 333 de 6 765 m².

CDC : dossier en cours d'instruction.

Les membres de la commission émettent un avis favorable pour ces déclarations préalables.

- DP 027 428 19 N 0012 : Agrandissement d'une maison – 25 Square du 8 Mai – Parcelle AR 133 de 735 m²: création d'une entrée, création d'une terrasse et isolation extérieure

* Sur la terre d'accès à l'entrée actuelle : fermeture en ossature bois avec isolant laine de verre et bardage bois finition peinture ton pierre. Toiture bac acier - 2 fenêtres en PVC blanc et 2 Portes bois finition peinture blanc : surface 11,05 m²

* Terrasse structure bois traité, poteaux bois fixés sur blocs béton. Sol terrasse en lames clin. Escalier et garde-corps bois : surface : 11,25 m²

* Isolation extérieure de la maison, épaisseur 100 mm avec ravalement ton pierre.

CDC : dossier en cours d'instruction.

Les membres de la commission émettent des réserves sur la toiture en bac acier.

→ **Permis de construire**

- PC 027 428 19 N 0009 : extension du Cinéma LE VIKING par création d'une salle de projection complémentaire de 100 places, une petite salle de réunion et un WC accessible aux personnes à mobilité réduite. Sur le bâtiment existant, seule une ouverture est prévue pour permettre la communication entre le bâtiment existant et son extension– 68 rue de la République – Parcelle AK 62 – AK 63 – AK 66 de 1 699 m².

CDC : dossier en cours d'instruction.

- PC 027 428 19 N 0024 0010 : construction d'une maison individuelle - Enduit gratté ton pierre Couverture Ardoises synthétiques pente 40 ° avec débord de toiture façade 0.20 Menuiseries en PVC Beige RAL 1013 Volets battants en bois couleur naturelle– Rue Louis Fournier - Parcelle AM 436 - d'une surface de 492 m².

CDC : dossier en cours d'instruction.

- PC 027 428 19 N 0024 0011 : abri couvert type auvent pour spectateurs hippodrome Charpente bois couverture bac acier ton bordeaux mur partiel enduit ton pierre avec panneaux polycarbonate – 830 Route de Conches - Parcelle ZD 51 - d'une surface de 7 520 m².

CDC : dossier en cours d'instruction.

- PC 027 428 19 N 0024 0013 : construction d'une habitation – Rue de la Picasso - Parcelle AM 450 - d'une surface de 382 m².

CDC : Dossier en cours d'instruction.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à ces permis de construire, qui sont en cours d'instruction.

→ **Permis de démolir**

- PD 027 428 19 N 0002 : le bâtiment à démolir est un hangar agricole 2 Rue des Monts Rôtis - Parcelles AR 180 – AR 183 d'une surface de 5 496 m².

CDC : Le permis de démolir est accordé.

- PD 027 428 19 N 003 : démolition de bâtiments agricoles – 50 Avenue de la Libération - Parcelles AH 51 – AH 52 d'une surface de 3 753 m².

CDC : Le permis de démolir a été envoyé à la CdC.

→ Prochaine commission, **le mardi 28 mai à 18h30.**

→ **Cession d'un terrain de 11 351 m² sur la zone de l'Ecalier à la société Dépréaux**

M. Arnaud CHEUX précise que la société Dépréaux est une filiale du groupe NATUP et que ce terrain est

destiné à accueillir le nouveau Gamm Vert.

Il indique une légère modification à apporter dans le projet de délibération au 4^e « considérant », il est demandé de modifier « à savoir » par « notamment ».

M. Arnaud CHEUX précise que la délibération est votée ce jour puis la modification du PLU sera validée pendant l'été, ce qui permettra à Gamm Vert d'avancer sur son dossier de permis de construire.

Il ajoute que l'ancien Gamm Vert est amené à être réhabilité pour ne pas devenir une friche.

Sur ce sujet, M. Jean-Luc BRASTEL s'inquiétant de l'avancée du projet de « Halle aux drapeaux » du groupe Treuil, M. Arnaud CHEUX rappelle que la délibération prévoyait que la promesse de vente aboutirait si Treuil commercialisait l'ensemble des cases. Le projet prend du retard. La promesse de vente deviendra caduque au 31 décembre. L'objectif sera de trouver une activité amenant sur la commune un maximum d'emplois et une activité complémentaire.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-045 : Cession d'un terrain de 11 351 m² sur la zone de l'Ecalier à la société Dépréaux

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis des Domaines en date du 11/03/2019 ;

VU le plan de bornage du 04/04/2019 dressé par le cabinet de géomètre AXIS-CONSEIL de Chartres ;

CONSIDÉRANT que la proposition de cession au prix de 23 € HT le m² a été acceptée par l'acquéreur ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce terrain est destinée à la construction d'une jardinerie sous l'enseigne Gamm Vert ;

CONSIDÉRANT que le terrain concerné fait l'objet d'une procédure de modification de zonage au PLU ;

CONSIDÉRANT que la vente est conditionnée par la réalisation de conditions suspensives en faveur du preneur pour la réalisation dudit projet, notamment l'obtention du permis de construire purgé de tout retrait ou recours et autorisation de la CDAC purgée de tout recours ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de céder à la Société Dépréaux (avec faculté de substitution) le terrain d'une contenance totale de 11 351 m² situé sur la zone dite de l'Ecalier du Neubourg, sur une partie des parcelles AN 93, 94 et 95, au prix de 23 € HT le m², soit pour 11 351 m², 261 073 € HT.

- approuve les conditions suspensives énumérées précédemment.

- charge Maître PATY, notaire au Neubourg, de l'élaboration et la rédaction des actes et pièces annexes.

- autorise Madame le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer avec la Société Dépréaux, filiale du groupe NATUP (ou toute personne physique ou morale substituée) tous documents afférents à cette transaction, y compris l'acte de vente définitif.

Adopté à l'unanimité

→ Cession d'un terrain de 5 000 m² sis rue Jean de la Fontaine à l'ADAPEI 27

Mme Anita LE MERRER rappelle qu'en février 2018, la commune autorisait la vente d'un terrain à l'ADAPEI 27 pour la construction d'un Institut Médico-Educatif (IME). Au jour d'aujourd'hui, l'ADAPEI ne souhaite plus acheter 10 671 m² mais seulement 5 000 m². Le prix de cession reste sur la base de 20 € le m², soit 100 000 € pour 5 000 m².

Mme Christel BERNARD se rappelle que ce dossier remonte à plusieurs années. Madame le Maire rappelle que depuis les premiers échanges il y a 7 à 8 ans avec les Papillons Blancs, le projet a été repris il y a presque 2 ans par l'ADAPEI. Madame le Maire reconnaît qu'il est grand temps que ce dossier aboutisse.

Mme Anita LE MERRER explique qu'ils ont besoin de moins d'espace car il y aura moins d'enfants sur place. La tendance est à l'intégration dans les établissements scolaires, et dans les équipements tels que piscine et médiathèque comme l'ajoutent Mme Christel BERNARD et Mme Isabelle VAUQUELIN.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-046 : Cession d'un terrain de 5 000 m² sis rue Jean de la Fontaine à l'ADAPEI 27

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2018-020 du conseil municipal du 26/02/2018 autorisant la cession à l'ADAPEI 27 de la parcelle AN 243 pour la construction d'un Institut Médico-Educatif (IME) ;

VU la promesse d'achat de l'ADAPEI 27 en date du 08 mars 2019 pour une parcelle d'une superficie de 5 000 m² sise à l'angle du chemin rural n°14 dit sente de l'Ecalier et de la rue Jean de la Fontaine ;

VU l'avis des Domaines en date du 11/03/2019 ;

VU le plan de bornage du 12/04/2019 dressé par le cabinet de géomètre CALDEA du Neubourg ;

CONSIDÉRANT que le projet de l'ADAPEI pour la construction d'un IME sur le Neubourg a évolué, ne nécessitant plus l'intégralité de la parcelle AN 243 d'une contenance de 10 671 m² ;

CONSIDÉRANT que l'ADAPEI souhaite acquérir un terrain de 5 000 m² ;
CONSIDÉRANT que le prix de 20 € le m² acté par la précédente délibération est maintenu et accepté par les deux parties ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de céder à l'ADAPEI 27 le lot A de l'ex-parcelle AN 243 sise rue Jean de la Fontaine, d'une contenance totale de 5 000 m², au prix de 20 € le m², soit 100 000 €.
- charge l'étude POTENTIER & PELFRENE, notaires à Louviers, de l'élaboration et la rédaction des actes et pièces annexes.
- autorise Madame le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer tous documents afférents à cette transaction, y compris l'acte de vente définitif.
- précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n° DCM-2018-020 du conseil municipal du 26/02/2018 autorisant la cession à l'ADAPEI 27 de la parcelle AN 243 pour la construction d'un Institut Médico-Educatif (IME).

Adopté à l'unanimité

➤ **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

Lecture du rapport par Mme Brigitte LOPEZ

Réunion du 9 avril 2019

Présentes : Mme Hélène LEROY et Mme Brigitte LOPEZ.

Absentes excusées : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Jeanne-Marie BERTIN et Mme Françoise MAILLARD.

→ **Sortie dans l'Orne le 23 Avril 2019**

Le départ a eu lieu à 9 heures du parking de l'office du tourisme au Neubourg, direction Tourouvre au Perche, visite des Muséales, nous avons d'abord visité l'exposition sur l'immigration Française au Canada, puis la seconde visite du musée commerce et des marques, déjeuner dans la ville de L'Aigle, l'après-midi direction Saint-Sulpice sur Risle visite guidée de la manufacture Bohin (fabrique d'aiguilles et d'épingles) cette entreprise Française est la seule qui reste en France.

→ **Sortie à L'Armada Rouen**

Cette sortie est prévue le 12 Juin, départ à 13 heures de l'office du tourisme au Neubourg :

- de 14 h30 à 16 h30 grand défilé des équipages dans les rues de Rouen et visites libres des bateaux à quai,
- 18 h 30 restaurant sur les quais,
- de 20h30 à 21 h 30 : concert sur la presqu'île Rollet,
- 21 h 30 rendez-vous à l'embarcadère pour un départ à 22h d'une visite commentée et pour finir la soirée, tirage du feu d'artifice.

A ce jour nous avons 53 personnes inscrites. Le car est plein.

Retour au Neubourg vers 1h30 du matin.

→ **Séjour Seniors en vacances 2019**

Du 29 juin au 06 juillet les seniors iront au village vacances Cévéo du bois d'Amont dans le Jura.

Les inscriptions pour ce séjour ont remporté un vif succès, soixante-quatre personnes inscrites pour un car de 57 places, et avec 30 places de non imposables.

→ **Sortie en Baie de Somme**

Cette sortie est prévue le 17 septembre 2019, de 10h30 à 12h visite guidée de la maison Baie de Somme où vous découvrirez une reconstitution de plusieurs paysages de la Côte Picarde puis admirer plus de 250 espèces d'oiseaux naturalisés, déjeuner sur place. De 14h à 16 h un demi-groupe partira découvrir à travers bancs de sables et cours d'eau la Baie et ses trésors, avec peut-être la vue de phoques.

Le deuxième groupe remontera le temps de la belle époque en partant de St Valéry sur Somme au Crotoy dans un petit train à vapeur, qui sur 27 km de parcours vous ferons découvrir les charmes verdoyants de la baie de Somme.

Les tarifs vous seront communiqués au prochain conseil.

→ Prochaine commission affaires sociales le mardi 25 juin 2019 à 18h.

Mme Christel BERNARD demande s'il y a eu des familles avec enfants inscrites pour la sortie Armada et

demande s'il y aura des sorties organisées pour les familles prochainement. Mme Hélène LEROY répond que suite à la sortie au Futuroscope l'an dernier, la CAF a conseillé de ne pas le faire tous les ans mais aussi de faire participer les bénéficiaires à l'organisation. Mme Hélène LEROY rappelle qu'une telle organisation est compliquée. Elle assure qu'ils ne sont pas oubliés et qu'une sortie localement sur une journée est prévue.

➤ **CCAS**

**Lecture du compte-rendu succinct du Conseil d'Administration par M. Arnaud CHEUX
Réunion du 08 avril 2019**

→ **Approbation du compte de gestion 2018 du receveur municipal et approbation du compte administratif 2018**

→ **Affectation du résultat 2018**

→ **Budget primitif 2019**

- fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 431 300.00€
- investissements : dépenses 4 000€ et recettes 54 213.42€

→ **Emploi civique**

Le CCAS a recruté un emploi civique pour une durée de six mois, il s'agit de M. HUARD Quentin domicilié au Neubourg. Sn contrat a pris effet au 1^{er} avril 2019.

Objectif : maintien du lien social avec les résidents de Turmel et lien avec la mairie. Travail sur les projets d'animation collectifs et individuels. Il initie de nouvelles activités.

→ **Dossiers en cours**

Trois dossiers ont été étudiés, pour un montant total de 850 € :

- eau : 300 €
- électricité : 250 €
- ½ pension dans un internat : 300 €

→ **Prochaine réunion** : le lundi 24 juin 2019 à 18h

➤ **SECURITE**

Lecture du rapport par M. Edouard DETAILLE

Le comité Sécurité s'est réuni le mardi 16 avril 2019 à 18h30 en mairie

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Anita LE MERRER, Mme Christel BERNARD, M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, M. Didier ONFRAY, M. Jean-Luc BRASTEL.

Assistait : M. David FERRE, chef de service de la Police Municipale

→ **Rappel du dernier Comité Sécurité** du 20 novembre 2018 : il a été constaté que la majorité des points évoqués ont été réalisés.

→ **Activités PM**

- Verbalisation : Activité similaire à 2018. La zone bleue fonctionne bien.
- Présence aux abords de toutes les écoles, aux entrées/sorties. Aucun problème particulier.
- Objet trouvé : une partie des objets trouvés non-récupérés ont été détruit par la déchèterie d'EVREUX.
- Intervention sécurité routière : Deux agents interviennent en collaboration avec les enseignants, à noter qu'un challenge entre écoles verra le jour prochainement ainsi qu'une intervention auprès de la résidence TURMEL.
- Lutte contre l'habitat indigne : une étroite collaboration existe entre la police municipale et la DDTM, l'ARS, l'ADIL, la CAF,... plusieurs dossiers en cours.

→ **Point sur les travaux exécutés depuis le dernier comité**

- Les aménagements de sécurité de route de BEAUMONT viennent d'être finalisés ce jour.
- Changement de règlementation dans la rue Octave BONNEL ayant conséquence sur le sens de la circulation sur la moitié de rue.

→ **Projet d'aménagement de sécurité**

- *Après l'étude, le comité se prononce favorablement sur l'aménagement de sécurité concernant les rues : Rue du Val Sery, rue Octave BONNEL, route de Beaumont, rue du champ de bataille, avenue de la libération, rue des pépinières-rue de Viot, rue des bruyères.*
- *Après étude, le comité ne se prononce pas sur l'aménagement de sécurité concernant les rues : Rue Toufflet et Rue des Remparts.*

→ **Radars pédagogiques**

Le dossier de subvention a été retenu et la commande validée concernant l'achat de deux radars pédagogiques.

→ **Vidéo protection**

Le budget de l'extension 2019 a été défini, plusieurs rues sont à l'étude, à voir selon les priorités et possibilités.

→ **Parking Poids-Lourds**

Le début des travaux à l'issue de l'aménagement de la rue de la Fontaine

→ **Emplacement GIG-GIC**

Les emplacements pour les personnes à mobilité réduite sont en nombre insuffisants, un meilleur marquage est envisagé facilitant la reconnaissance des emplacements, un nouveau stationnement est apparu Rue de la Paix.

→ **Sécurisation centre-ville**

Suite à un accident Rue Dupont de l'Eure, des commerçants demandent une sécurisation des trottoirs et terrasses, après réflexion, l'installation de jardinière en béton est proposé.

→ **Questions diverses notamment concernant :**

- la circulation des poids lourds, rue du doyen JUSSIAUME.
- La réglementation permettant à un cycliste d'emprunter une voie en sens interdit.
- la demande de terrasse de la boulangerie ERNOULT.
- le nouveau règlement du chenil intercommunal,
- l'avenir du terrain mis à disposition des sédentaires de la communauté des gens du voyage.

M. Jean-Baptiste MARCHAND demande combien de logements insalubres il y a sur Le Neubourg. Mme Hélène LEROY répond que la commune ne peut pas le savoir. C'est à l'occupant de se manifester auprès de la mairie et d'accepter la venue à son domicile de la police municipale pour un constat. Le dossier est ensuite présenté en commission Habitat dégradé.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

→ **Création et suppression de postes**

M. Arnaud CHEUX annonce que l'ouverture de poste proposée permettra de renforcer l'équipe des services techniques autant sur les bâtiments que sur les espaces verts.

Il est proposé de supprimer le poste de chef de service de police municipale qui avait été créé lors d'un précédent conseil municipal.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2019-047 : Création et suppression de postes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps plein.
- décide la suppression d'un poste de chef de service de police municipale.
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- précise que cette création et suppression seront effectives à la date de transmission en Préfecture et d'affichage de la présente délibération.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à cette décision.
Adopté à l'unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

→ M. Jean-Baptiste MARCHAND pense que les gros pots installés route de Beaumont et route de Brionne ne servent à rien, les voitures continuent à rouler aussi vite. M. Edouard DETAILLE estime que ces aménagements ont quand même calmé le jeu. Madame le Maire trouve que la vitesse est réduite mais comprend que pour un piéton, une voiture passant à 50km/h semble rouler vite.

→ M. Jean-Baptiste MARCHAND interroge Madame le Maire sur un dossier « village sécurité » qu'il lui a remis. Madame le Maire répond qu'il est sur son bureau mais qu'elle n'a pas encore eu le temps de l'étudier.

→ Mme Christel BERNARD indique que des bornes en béton dans la rue du Haut-Phare gênent la sortie d'un riverain. Madame le Maire répond que cela sera examiné.

Prochain conseil : lundi 3 juin 2019, 20h30
Fin de séance : 22h10

Délibérations du 06 mai 2019

- DCM-2019-038 - Décision Modificative N°1 du budget principal 2019 de la commune
- DCM-2019-039 - Décision Modificative N°1 du budget annexe « Assainissement » 2019
- DCM-2019-040 - Décision Modificative N°1 du budget annexe « Lotissement de la Gare » 2019
- DCM-2019-041 - Délibération autorisant le recours à un emprunt par prêt relais d'un montant de 500 000 € pour le budget « Lotissement de la Gare »
- DCM-2019-042 - Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris
- DCM-2019-043 - Tarifs pour le concert « Athenabene tridem et le quatuor Josapha » du jeudi 14 novembre 2019 au Viking
- DCM-2019-044 - Participation financière aux projets pédagogiques 2019 dans les écoles F. Dolto et Dupont de l'Eure du Neubourg
- DCM-2019-045 - Cession d'un terrain de 11 351 m² sur la zone de l'Ecalier à la société Dépréaux
- DCM-2019-046 - Cession d'un terrain de 5 000 m² sis rue Jean de la Fontaine à l'ADAPEI 27
- DCM-2019-047 - Création et suppression de postes